

RÈGLEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE

I. DISPOSITIONS GENERALES

1. L'accès à la médiathèque et la consultation sur place des documents sont libres, gratuits et ouverts à tous.
2. La consultation sur place des documents est gratuite. Le prêt à domicile, est, quant à lui, consenti moyennant le paiement d'une cotisation annuelle (voir tarifs en vigueur).
3. Une carte, nominative et valable un an, sera remise lors de l'inscription. En cas de vol ou de perte, celle-ci sera remplacée contre la somme de \$1000.
4. L'usager est responsable des documents empruntés. En cas de dégradation ou de non restitution, ces documents devront être remplacés ou remboursés. Le montant du remboursement sera établi par la médiathèque sur la base du prix d'achat en France.

II. PRÉT

1. Le prêt à domicile est consenti uniquement aux usagers régulièrement inscrits.
2. Les documents sont tous empruntables, à l'exception de ceux signalisés par une pastille jaune, consultables uniquement sur place (documents de référence).
3. Le prêt peut s'effectuer sous réserve de disponibilité des documents. L'usager est tenu de respecter les modalités de prêt décrites dans la plaquette.
4. Le prêt peut être prolongé dans les conditions stipulées par les modalités de prêt.
5. Tout retard dans la restitution des documents empruntés entraînera une amende de \$ 100 par jour et par document. En cas de retard prolongé, la médiathèque pourra appliquer les mesures suivantes : rappels et suspension du droit au prêt.

III. NORMES DE COMPORTEMENT

Les usagers sont tenus d'observer le silence au sein de la médiathèque. Les téléphones portables doivent être éteints. Il est interdit d'y fumer, manger et boire et l'accès est strictement interdit aux animaux.

IV. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Tout usager, par le fait de son inscription, et tout visiteur s'engagent à respecter le présent règlement. Toute infraction grave ou négligence répétée peut entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et, le cas échéant, de l'accès à la médiathèque.